

Sion, 19 mai 2021

## AVPEE – Changement à la présidence

**ELECTRICITE – Amédée Kronig, directeur de Grande-Dixence, cède la présidence de l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique (AVPEE) à Stéphane Maret, directeur général de FMV. C'est la première fois que FMV prend les rênes administratives de cette association créée en 1960 qui représente 95% de la force hydraulique du Valais.**

Après huit années passées à la tête de l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique (AVPEE), Amédée Kronig a décidé de passer le témoin. Le directeur de Grande-Dixence SA cède sa place de président de l'association à Stéphane Maret, directeur général de FMV SA. La nomination a été entérinée lors de la dernière assemblée générale organisée en distanciel. C'est la première fois depuis sa création en 1960 que l'AVPEE est administrée par FMV.

L'association a comme objectif de renforcer les contacts et de défendre les intérêts de ses membres. Au nombre de 44, ces sociétés ou collectivités publiques – qui détiennent ou exploitent pour des producteurs des centrales en Valais – représentent l'entier de la force hydraulique de puissance du canton. Forte de cette légitimité, l'AVPEE constitue un acteur de référence dans le contexte de la transition énergétique où l'hydroélectricité est appelée à jouer un rôle essentiel.

L'association est ainsi représentée au sein de la commission paritaire d'experts chargée du contrôle des installations. Elle garde également un œil attentif sur l'évolution du cadre législatif, notamment dans le domaine de l'assainissement des cours d'eau. L'une de ses principales missions est aussi de prévenir les accidents dans les cours d'eau. Avec, comme objectif, de sensibiliser le public au danger que représente la montée soudaine des niveaux des rivières en raison de lâchers d'eau automatiques aux points de captage ou aux barrages. La montée des eaux peut intervenir brusquement, à tout moment et indépendamment de la météo. Informer la population par des actions concrètes sur le court et le long terme est une préoccupation majeure de l'association.

Par ailleurs, un concept global de protection contre les crues du Rhône a été élaboré par le Canton du Valais suite aux intempéries dévastatrices d'octobre 2000. Baptisé MINERVE (Modélisation des Intempéries de Nature Extrême du Rhône Valaisan et de leurs Effets), ce système de gestion et de prévision des crues vise à anticiper et prévenir les catastrophes. Parmi les moyens envisagés, la capacité des ouvrages à accumulation de retenir les eaux en amont des affluents du Rhône permet de contribuer à la préservation de la plaine valaisanne. Dans cette perspective, des conventions liant le canton et les propriétaires d'aménagements les plus importants sont en cours d'élaboration afin de maximiser le contrôle d'une crue tout en minimisant les impacts paysagers ainsi que les pertes économiques pour les aménagements concernés.